



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac
07160 SAINT-CHRISTOL
Téléphone : 04 75 29 23 69
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Présents : Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Erika COULOMB, Claire DESJARDINS, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Anne-Sophie PETREL.

Absents : Guy MILLER donne pouvoir à Danielle COULOMB

Le Conseil Municipal de Saint-Christol (07), légalement convoqué s'est réuni le vendredi 10 février 2023 dans la salle de la mairie à 20 h.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance : Danielle COULOMB.

2/ Approbation du PV du conseil municipal du 25 novembre 2022 à l'unanimité.

3/ Dossiers soumis à délibération :

a) Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Beauvène pour l'année scolaire 2021-2022

La commune de Beauvène sollicite une participation financière de 150 € par enfant domicilié à St Christol, aux frais de fonctionnement de son école. Sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont 5 enfants qui sont concernés. Le montant de la subvention s'élève donc à 750 €. Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

b) Demande de subvention de l'association médicale des Boutières

L'association médicale des Boutières, représentée par Madame le Docteur PONCE, assure la gestion d'une maison au Cheylard pour accueillir les internes en médecine. Elle sollicite une contribution de 50 € par commune pour contribuer au fonctionnement de ce local, indispensable pour éviter la désertification médicale. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement de la subvention de 50 € à l'association médicale des Boutières.

c) Adoption des nouveaux statuts de Val'eyrieux

La communauté de communes Val'Eyrieux a fait le choix d'intégrer la compétence « enseignement musical » dans sa collectivité et de renommer la compétence « aménagement numérique » en « communications électroniques ». Enfin, elle ne souhaite pas prendre la compétence « mobilité » et de ce fait doit supprimer le paragraphe « transport » de ses statuts.

Adoption à l'unanimité des nouveaux statuts.

d) Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG07

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique de l'Ardèche a décidé de créer au 1^{er} janvier 2023, un service de médecine professionnelle et préventive, composé d'un médecin et d'infirmiers pour permettre aux collectivités d'assurer un suivi médical de qualité de leurs agents. Une convention est nécessaire pour bénéficier de ce service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service de médecine préventive pour les agents municipaux.

e) Convention avec l'association Pumptrack

L'association Pumptrack, nouvelle association de St Christol, présidée par Nicolas DAUMAIN, créée en 2022 pour la pratique du vélo freestyle, souhaite conventionner avec la commune pour la mise à disposition du terrain communal situé à la Chirouze pour l'aménagement d'un espace réservé aux vélos freestyle et ou VTT.

Après lecture de la convention, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à la signer ainsi que tous les actes y afférent.

f) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le véhicule de l'agent technique municipal a dû être réformé d'urgence pour cause de défauts importants de sécurité. La commune a donc dû faire rapidement l'acquisition d'un nouveau véhicule. A ce jour, en l'absence de délibération spécifique avant le vote du Budget primitif 2023, autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, il n'est pas possible de payer la facture de ce véhicule.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

4/ Dossiers non soumis à délibération :

Point travaux :

Actuellement des travaux de nettoyage de fossés et d'égagage sont en cours.

Des devis sont en attente pour consolider le virage du Roure. Ce dossier devrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Plusieurs murs doivent être rénovés (Echarlives, la Chirouze, le Fau...), les devis ont été effectués, nous attendons le vote du budget 2023 pour définir un ordre de priorité des réalisations pour 2023.

Nécessité également en 2023 de faire des travaux de goudronnage (entretien habituel des voies communales mais également goudronnage devant la mairie).

Des travaux de rénovation de peinture sont à faire sur l'habitation de l'Auche (volets et passes de toit) ainsi que sur les fenêtres des salles communales, devis à effectuer.

Enfin la commission logement va réfléchir à la rénovation des salles de bains des 2 gites communaux.

Point budget

Le budget 2022 a été réalisé à hauteur de 72 % en dépenses de fonctionnement et de 85 % en recettes.

L'investissement a été consommé à 97 % en dépenses, avec notamment tous les travaux de rénovation de la mairie et de l'agence postale, et les recettes à 77 %. Il reste encore à ce jour, 42 000 € de recettes qui seront versées sur notre compte en 2023.

Un prêt de 100 000 € sur 20 ans a été effectué auprès de la Caisse d'Epargne pour réaliser les travaux de mise en accessibilité de la mairie.

La préparation du budget 2023 est en cours.

Point logement

La chaudière du logement des Planches a été révisée et le logement vient d'être loué à Marie-Angèle LAYE depuis début février.

Le logement de l'Auche, libéré depuis le 1^{er} février, sera loué à la famille de David VIGOUROUX à compter du 15 mars.

Difficultés de stationnement pour les 2 logements de Sartron : le stationnement des véhicules des locataires posent des difficultés pour le passage des gros véhicules tels que le déneigement et l'enlèvement des ordures ménagères, un courrier de rappel a été envoyé aux locataires pour leur demander de stationner le plus souvent possible à Vialet.

Divers

Eclairage public : réflexion en cours, le maire et les adjoints ont rencontré un technicien du Syndicat Départemental d'Electricité pour étudier ce dossier. A suivre.

Les arches en bambou du verger de la Chirouze ont besoin d'être consolidées avec des plantes grimpantes pour résister au temps.

L'inauguration du sentier du Talaron par Eyrieux Clair aura lieu le samedi 24 mai matin.

Désignation d'un délégué à la commission Musique Ardèche et Danse : Erika COULOMB

Plan communal de sauvegarde : une première commission va se réunir bientôt pour travailler sur sa rédaction.

Cabane à livres : pour faire face aux nombreux apports de livres, un nettoyage et un tri réguliers s'avèrent nécessaires pour que ce lieu soit le plus agréable possible.

La séance est levée à 22 h 40 Prochain conseil municipal le mardi 28 mars 2023 à 18h30.

Le Maire,
Nicolas FREYDIER.

La secrétaire de séance,
Danielle COULOMB

